



FICHE FORMATION

ENVIRONNEMENT, ICPE & ÉNERGIE

Formation ICPE : Constituer et suivre son dossier ICPE

Durée : 4 Jours

L'essentiel

Des fondements de la réglementation ICPE à l'élaboration des dossiers (déclaration, enregistrement, autorisation)

Quatre jours pour comprendre le régime des installations classées et monter les dossiers de déclaration, d'enregistrement ou d'autorisation, puis les tenir à jour.

Enjeux

- Le régime (déclaration, enregistrement, autorisation) dépend de la nomenclature des rubriques : une erreur de classement fait déposer le mauvais dossier.
- Le dossier n'est pas un aboutissement : toute modification notable de l'installation doit être portée à la connaissance de l'administration.
- Les pièces (étude d'impact, étude de dangers) mobilisent des compétences variées qu'il faut coordonner.

Objectifs pédagogiques

- Classer une activité selon la nomenclature et identifier son régime.
- Constituer un dossier de déclaration, d'enregistrement ou d'autorisation.
- Situer le rôle de l'étude d'impact et de l'étude de dangers.
- Suivre les prescriptions et les modifications de l'installation.

Programme détaillé

- 1 Fondements de la réglementation des installations classées.
- 2 Nomenclature, rubriques, seuils et régimes.
- 3 Contenu du dossier selon le régime.
- 4 Étude d'impact et étude de dangers : rôle et articulation.
- 5 Instruction, prescriptions et arrêtés applicables.
- 6 Suivi : modifications, changement d'exploitant, cessation d'activité.

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com



Public concerné

- Exploitants, responsables environnement, QHSE et bureaux d'études

Prérequis

- Connaissance générale de l'activité du site ; aucun prérequis réglementaire.

Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel avec études de cas de classement et de constitution de dossier.

Évaluation des acquis

- Étude de cas de classement et bilan des acquis.

Cadre d'application

Le régime des installations classées décrit est celui de la France ; la formation ne remplace pas l'instruction par l'administration ni l'appui d'un bureau d'études pour le dossier. Le cadre réglementaire décrit est celui de la France et de l'Union européenne ; les textes applicables au Bénin ou dans un autre pays différent et doivent être vérifiés avec l'autorité ou l'exploitant local.

Intéressé par cette formation ?

Programme détaillé, dates de session (intra ou inter-entreprises) et devis sur simple demande, au Bénin comme en France.

info@ifecarm-qhse.com · (+229) 01 91 38 44 44 · (+229) 01 91 32 24 70 · (+33) 7 67 72 43 68

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com